

Commune LES THUILES

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2023

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le seize octobre 2023 à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

Présents :

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Guillaume SICARD, Madame Corine YERSIN, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, Monsieur Cyril PROVIDO, Madame Nathalie CHALVET.

Secrétaire de la séance : HONORE Françoise

Ordre du jour :

- **Acquisition immeuble Les Séolanes**

- Etude de faisabilité.

- Questions diverses

Madame le maire donne lecture du procès verbal du conseil municipal du 13 septembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance, Madame le maire tient à faire un point sur la situation de la communauté de communes qui a conduit à la démission de la présidente, Sophie Vaginay, liée principalement à un désaccord sur les modalités de la fusion des stations d'Allos et Pra-Loup dans le cadre du projet de l'Espace Lumière.

BUDGET PRINCIPAL 2023

n° 046/2023

Décision modificative N° 4 - Virement de crédits

Sur proposition de Mme Le Maire

VU le budget communal 2023,

VU le manque de crédits en section de fonctionnement en vue de financer le FPIC,

VU les crédits inscrits à l'article 64111 dont le montant est supérieur aux dépenses envisagées.

Après délibéré,
A l'unanimité des membres,
Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le virement de crédit ci-après
 - Article 64111 - 300 euros
 - Article 7392221 + 300 euros

PASSATION D'UN BAIL DE CHASSE AVEC LA SOCIETE DE CHASSE DES THUILES	n° 047/2023
--	--------------------

Mme Le Maire rappelle que la société de chasse des Thuiles dispose depuis sa création de l'ensemble des terrains chassables appartenant à la commune, à titre gracieux.

Mme Le Maire propose aux conseillers de passer un bail de chasse avec la société des Thuiles représentée par son président en exercice à titre exclusif et présente le projet de bail.

- Le Conseil Municipal,
 - Après délibéré,
 - A la majorité des membres, 1 abstention Roland LELLY.
- **DECIDE** de concéder à titre exclusif l'ensemble des terrains communaux chassables.
 - **FIXE** la durée du bail pour une durée de 50 années commençant le 1er novembre 2023 pour se terminer le 31 octobre 2073, sans tacite reconduction,
 - **AUTORISE** Mme Le Maire à signer le bail et à faire toutes les démarches y afférentes.

QUESTIONS DIVERSES

- **Acquisition de l'immeuble "Les Séolanes" :**

Suite au projet d'acquisition de l'immeuble "Les Séolanes", une consultation de bureaux d'études a été engagée en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité à laquelle l'architecte Benoît Séjourné de Digne a fait une offre d'un montant de 15 000 € HT avec une tranche optionnelle portant notamment sur des études béton du bâtiment. Il ressort que cette offre dispense l'intervention du géomètre pour l'établissement de relevés topographiques estimée à 5 000 € HT.

Renseignements pris auprès de l'architecte, ce dernier a précisé que dans un premier temps la tranche ferme d'un montant de 8 100 € HT s'avère suffisante pour disposer d'une esquisse sur l'aménagement des appartements et le coût sommaire de l'opération qui serviront de support aux demandes de subventions.

Avis des élus : Favorable à l'engagement de cette étude, à l'exception de 3 abstentions (Chalvet Nathalie, Morel Philippe et Provido Cyril).

- **Vente coupe de bois d'un privé à Miraval :**

M. Abel souhaite vendre à la société d'Exploitation Forestière gérée par M. Sicard Bernard, une coupe de bois qui nécessite pour son évacuation le passage de grumiers du route de Miraval. Cette route présentant des points fragiles, notamment à son départ après l'intersection des routes Miraval/les Prats, il convient de savoir si le passage des grumiers ne serait pas de nature à aggraver l'état de cette route. A la suite d'une réunion avec les intéressés, un élargissement serait possible à l'endroit sensible, mais le propriétaire en la personne de M. Sicard Bernard refuse cet aménagement. Afin de garantir les droits de la commune, un constat d'huissier doit être fait en présence de l'exploitant forestier et du vendeur, dont le coût serait à la charge de la commune.

Avis des élus : Afin d'éviter une détérioration des voies qui desservent Miraval et Les Prats, un arrêté limitant le tonnage à 19 tonnes sera pris. Un courrier sera adressé à M. Sicard Bernard en vue de solliciter une bande de terrain pour prévoir l'élargissement de la route de Miraval et ainsi préserver cet ouvrage.

- **City stade :**

Ainsi qu'il a été évoqué lors du dernier conseil municipal et de la commission des travaux, l'implantation du city stade dont les aides financières sollicitées ont été accordées, doit être décidé en vue de procéder à sa réalisation au printemps prochain.

Avis des élus : A la suite d'un vote, sont favorables pour une installation à la scierie : Ansas Daniel, Morel Philippe, Provido Cyril
et au camping : Yersin Corinne, Haeflinger Nans, Lelly Roland, Chalvet Nathalie, Reynaud Sandra

Se sont abstenus : Sicard Guillaume, Honoré Françoise

- **Calendrier des manifestations :**

- **le 11 novembre à 11 heures :** dépôt de gerbe au Monument aux Morts avec la participation des élèves pour la lecture des noms des combattants

- **le 16 décembre à 20 heures :** concours de contrée organisé par l'association Fit Ubaye au Foyer rural "Adrien Jaubert"

- **le 17 décembre à 12 h :** repas des aînés avec animation musicale au Foyer rural précédé de la célébration d'une messe en l'église Saint Martin à 11 heures

- **le 31 décembre :** réservation du Foyer rural pour manifestation privée

- **le 13 janvier :** réservation du Foyer rural pour manifestation privée.

La séance est levée à 22 h 30

La secrétaire de séance,

Françoise HONORE



